

# CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS DOMESTIQUES

## MRC DES Chenaux SI PROCHES

#### SAINT-MAURICE



#### COLLECTE DES ENCOMBRANTS

#### **INSCRIPTION OBLIGATOIRE\*\***

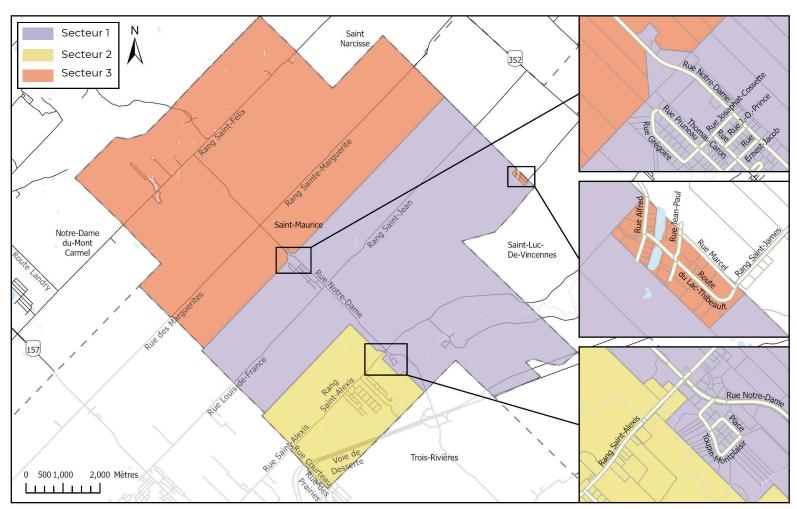
La collecte des encombrants a lieu tous les 2e vendredis du mois.

Pour vous inscrire à la collecte des encombrants, consultez le site web de la MRC : <u>mrcdeschenaux.ca</u> ou communiquez avec nous au 819-840-0704.

JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL							
D	L	М	М	J	٧	s	D	L	М	М	J	٧	s		D	L	М	М	J	٧	s	D	L	М	М	J	٧	s
				1	2	3	1	2	3	4	5	6	7		1	2	3	4	5	6	7				1	2	3	4
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14		8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21		15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28		22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25
25	26	27	28	29	30	31									29	30	31					26	27	28	29	30		
	MAI							JUIN							JUILLET							AOÛT						
D	L	М	М	J	٧	s	D	L	М	М	J	٧	s		D	L	М	М	J	٧	s	D	L	М	М	J	٧	s
					1	2		1	2	3	4	5	6					1	2	3	4							1
3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13		5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20		12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27		19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22
24	25	26	27	28	29	30	28	29	30						26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29
31																						30	31					
SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE						DÉCEMBRE								
D	L	М	М	J	٧	s	D	L	М	М	J	٧	S		D	L	М	М	J	٧	s	D	L	М	М	J	٧	s
		1	2	3	4	5					1	2	3		1	2	3	4	5	6	7			1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12	4	5	6	7	8	9	10		8	9	10	11	12	13	14	6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17		15	16	17	18	19	20	21	13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24		22	23	24	25	26	27	28	20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30				25	26	27	28	29	30	31		29	30						27	28	29	30	31		

<sup>\*</sup>Les collectes de recyclage et de compost sont effectuées par Énercycle. Pour toutes questions ou problématiques pour ces bacs, communiquez avec eux au 819-373-3130.

<sup>\*\*</sup> Prendre note que le nombre d'inscriptions est limité et que nous nous réservons le droit de refuser des inscriptions.





## COLLECTE DES DÉCHETS DOMESTIQUES Informations supplémentaires - Saint-Maurice



SECTEURS DE COLLECTE								
SECTEUR 1 LUNDI	Rang Saint-Alexis (est de la rue Notre-Dame), rue Notre-Dame (entre l'autoroute 40 et le rang Sainte-Marguerite), rang Saint-Jean, rue Thomas-Caron, rue Pruneau, rue Veillette, rue Ernest-Jacob, rue J.OPrince, rue Josaphat-Cossette, rue Grégoire, rue Toupin Montplaisir, rang Saint-Joseph, rue Gervais, rue Saint-Pierre.							
SECTEUR 2 JEUDI	Rang Saint-Alexis (ouest de la rue Notre-Dame), rue Benjamin-Brûlé, rue J.SBrûlé, rue Guy-Brûlé, rue Syl-Brûlé, rue Paradis, rue Benoit, rue Daniel-Benoît, rue Yvon-Benoît, rue Mario-Benoît, rue Guy-Benoît, Audréanne-Benoît, rue Béliveau, rue Turcotte, rue Neault, rue Joseph L. Rivard, rue Courteau.							
SECTEUR 3 MERCREDI	Rang Sainte-Marguerite, Rang Saint-Félix, rue Notre Dame (entre rang Sainte-Marguerite et rang Saint-Félix), rue du Lac, rue de la Montagne, rue France, rue de la Chapelle, route du Lac Thibeault, rue Jean-Paul, rue Marcel, rue Alfred							

## AIDE-MÉMOIRE GESTION DES DÉCHETS

Position du bac roulant pour la collecte

Maximum 3 mètres de la ligne blanche

Les déchets placés à l'extérieur des bacs roulants ne seront pas ramassés



- Matières recyclables
- Matières compostables
- Matteres compostables
   Débris de construction, rénovation et démolition
- Matières dangereuses
- Plastiques agricoles

Couvercle fermé, aucun sac ou objet ne doit dépasser

Roues orientées vers la maison

Pour la liste complète des matières acceptées et refusées dans le bac noir, consultez le <a href="www.mrcdeschenaux.ca">www.mrcdeschenaux.ca</a>

## AIDE-MÉMOIRE GESTION DU RECYCLAGE



#### Matières recyclables

- Contenants, emballages ou imprimés.
- Par exemple:
  - Contenant de produit d'entretien ménager
  - Emballage, pot et contenant de produit alimentaire
  - Boîte de carton
  - Assiette et papier d'aluminium
  - Emballage de mets à emporter et préparés
  - Journal et circulaire
  - Enveloppe
  - Feuille de papier
  - Cahier





- Piles, batteries d'automobiles
- Seringues
- Boyaux d'arrosage
- Chaises de jardin
- Jouets
- Casseroles
- Vêtements et tissus
- Résidus domestiques dangereux
- Matériels électroniques
- Résidus de construction

#### INFORMATIONS IMPORTANTES

- Le bac destiné à la collecte des déchets doit être de couleur noire (les bacs verts sont tolérés). Aucun bac d'une autre couleur peinturé en noir ne sera collecté.
- Le bac doit être de format 240 ou 360 litres conçu pour être utilisé dans la collecte automatisée (disponible dans la plupart des quincailleries).
- Un maximum de 4 bacs à déchets est autorisé par résidence
- Tout bac contenant des matières interdites ne sera pas collecté.
- Tout bac noir contrevenant au règlement 2019-119, concernant la collecte des déchets, ne sera pas collecté (le règlement est disponible sur le site web de la MRC des Chenaux).
- Les bacs noirs doivent être en bordure de route avant
   5h du matin le jour de la collecte.

# AIDE-MÉMOIRE GESTION DU COMPOST

# Matières acceptées bacs bruns

- Résidus alimentaires
- Résidus de jardin
- Papiers et cartons souillés
- Cheveux, poils et plumes
- Bois alimentaire (ustensiles, cure-dents, baguettes, etc.)
- Litière et excréments d'animaux domestiques
- Bran de scie ou copeaux de bois non traité
- Cendres froides (refroidies 72h)



# Matières refusées bacs bruns

- Sacs en plastique
- Matière plastique compostable ou non
- Verre et métal
- Couches et produits sanitaires
- Bûches, souches et bois traité
- Médicaments et déchets biomédicaux

Pour la liste complète des matières acceptées et refusées dans le bac brun et bleu, consultez le www.enercycle.ca